

COMMUNE DE VAOUR**PROCES VERBAL****du conseil municipal n° 8
Séance du 20 octobre 2023**

Date de la convocation :
16/10/2023

Nombre de membres

en exercice : 9

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt octobre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jérémie STEIL
Sont présents : Jérémie STEIL, Catherine SAMUEL, Nathalie MULET, Cathy GREZES, Claire DAVIENNE, Léonore STRAUCH.
Représentés : Melvin ROCHER par Jérémie STEIL
Excusés : Adria CORDONCILLO, Gisèle ANDRIEU.
Absents :
Secrétaire de séance : Nathalie MULET

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte rendu du 20 septembre 2023
- Délibérations :
 - Vote d'une aide exceptionnelle
 - Antenne relais de téléphonie mobile
- Informations générales
- Questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 20 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :**D-2023-030 Objet : Secours d'urgence**

Le maire expose au Conseil Municipal le cas d'une ancienne salariée qui suite à un arrêt de travail ordinaire, s'est retrouvée sans ressources.

Il propose de lui accorder une aide exceptionnelle de 500 €.

Au vu de sa situation, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une aide financière de 500 € à cette ancienne salariée.

D-2023-031 Objet : Refus implantation d'une antenne relais

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'information portant sur l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile sur la commune de Vaour.

M. le Maire précise que ces antennes relais doivent être installées sur des lieux publics et non privés et que plusieurs endroits ont été proposés comme spécifiés dans le courrier Orange du 20 février 2023.

Il explique ensuite le processus d'implantation et les divers services concernés : TDF (Télédiffusion de France) ANFR, Orange et FTN Consulting...

M. le Maire précise que la population de Vaour est actuellement en mesure de joindre les services d'urgence, grâce à une antenne relais dédiée uniquement à cet usage et déjà installée à Haute-Serre sur la commune de Penne.

Enfin, après avoir exposé les aspects bénéfiques tels qu'une meilleure couverture en téléphonie et données mobiles, M. le Maire expose également les risques potentiels d'une installation de ce type : santé publique, biodiversité, pollinisateurs et élevage, lutte contre le réchauffement climatique...

Le débat au sein du groupe de coordination municipale s'est tenu depuis les premiers démarchages pour l'éventuelle pose d'une antenne à Vaour et le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de refuser l'implantation d'une antenne relais sur la commune de Vaour.

D-2023-032 Objet : Servitude de passage

Cette délibération annule et remplace celle du 24 mai 2023 N° 2023-024

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la parcelle AC 3 est à la vente et que le seul moyen d'y accéder est de traverser la parcelle AC 1, appartenant à la commune, et qu'il y a lieu de consentir une servitude.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- accepte de consentir à titre de servitude réelle et perpétuelle, un droit de passage sur la parcelle cadastrée sous le numéro 1 de la section AC, appartenant à la Commune de Vaour au profit de la parcelle cadastrée sous le numéro 3 de la parcelle AC, appartenant à Mme Liliane GARNIER ;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches liées à cette servitude et à signer l'acte authentique.

INFORMATIONS GENERALES :

La préfecture a enregistré les démissions de deux conseillers municipaux :

- Rémi KULIK, le 29 août 2023
- Elise SIMON, le 7 septembre 2023

M. le maire a rencontré la SAFER au sujet d'une ferme de 42 ha 86 à vendre, il y a 5 candidatures pour le rachat.

La mairie sera présente lors de la réunion qui décidera de la vente. L'appel à candidature est publié dans le journal « Le Paysan Tarnais » et sur les sites « Safer Occitanie » et Safer National » ainsi qu'au tableau d'affichage de la mairie, jusqu'au 6 novembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Fait à Vaour, le 23 octobre 2023

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

Nathalie MULET

Jérémie STEIL